Lycée polyvalent
Marcel Gimond
07200 AUBENAS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR
« 7 SOLUTIONS D'IMPRESSION »
Contrat de location et de maintenance

SUR 20 TRIMESTRES, SOIT 5 ANS, DE JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2025

Lycée Polyvalent Marcel Gimond-

Bd de l'Europe – BP 20144 –
07205 AUBENAS CEDEX

Tél : 04.75.35.40.88 **Fax** : 04.75.35.52.23
Mail : intendance.0070003r@ac-grenoble.fr

Lycée polyvalent
Marcel Gimond
07200 AUBENAS

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Objet du marché : Contrat de location et de maintenance pour 7 solutions d'impression

1.2. Allotissement :
Le marché comporte un seul lot, contrat de location et de maintenance.

Contrat de location sur 20 trimestres pour :

2 MULTIFONCTIONS NOIR POUR LA SALLE DES PROFESSEURS

2 Copieurs imprimantes scan noirA4/A3
- Vitesse d'impression :55 copies/minute en noir minimum
- Contrôleur d'impression Emperon
  - Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
  - Mémoire 4 Go minimum
  - Disque dur 250 Go
- Scanner réseau
- Alimentation automatique d'originaux monopass
- **Vitesse de scan jusqu'à 200 originaux Rv par minute minimum**
- Recto-verso automatique
- **1 magasin 2 500 feuilles**
- 2 magasins de 500 feuilles
- 1 by-pass 150 feuilles
- **Grammage accepté : 300g minimum**
- **Module de finition externe (sur 1 machine)**
  - Agrafage 1 et 2 points **50 feuilles**
  - 3 bacs réception papier, tri décalé
- **Codes d'accès**

1 MULTIFONCTION NOIR POUR LA SALLE DES PROFESSEURS BATIMENT B

1 Copieur imprimante scan noir A4/A3
- Vitesse d'impression :55 copies/minute en noir minimum
- Contrôleur d'impression Emperon
  - Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
  - Mémoire 4 Go
  - Disque dur 250 Go
- Scanner réseau
- Alimentation automatique d'originaux monopass
- **Vitesse de scan jusqu'à 200 originaux Rv par minute minimum**
- Recto-verso automatique
- **1 magasin 2 500 feuilles**
- 2 magasins de 500 feuilles
- 1 by-pass 150 feuilles
- **Grammage accepté : 300g minimum**
- **Module de finition externe**
  - Agrafage 1 et 2 points **50 feuilles**
  - 3 bacs réception papier, tri décalé
- **Codes d'accès**

Lycée polyvalent
Marcel Gimond
07200 AUBENAS

1 MULTIFONCTION NOIR POUR LES LABOS BATIMENT B

1 Copieur imprimante scan noir A4/A3

Vitesse d'impression :55 copies/minute en noir minimum
Contrôleur d'impression Emperon
- Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
- Mémoire 4 Go
- Disque dur 250 Go

Scanner réseau
Alimentation automatique d'originaux monopass
Vitesse de scan jusqu'à 200 originaux Rv par minute minimum
Recto-verso automatique
1 magasin 2 500 feuilles
2 magasins de 500 feuilles
1 by-pass 150 feuilles
Grammage accepté : 300g minimum
Module de finition externe
- Agrafage 1 et 2 points **50 feuilles**
- 3 bacs réception papier, tri décalé

1 MULTIFONCTION NOIR POUR LA VIE SCOLAIRE

1 Copieur imprimante scan noir A4/A3

Vitesse d'impression :55 copies/minute en noir minimum
Contrôleur d'impression Emperon
- Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
- Mémoire 4 Go
- Disque dur 250 Go

Scanner réseau
Alimentation automatique d'originaux monopass
Vitesse de scan jusqu'à 200 originaux Rv par minute minimum
Recto-verso automatique
1 magasin 2 500 feuilles
2 magasins de 500 feuilles
1 by-pass 150 feuilles
Grammage accepté : 300g minimum
Module de finition externe
- Agrafage 1 et 2 points **50 feuilles**
- 3 bacs réception papier, tri décalé
- Mode livret : agrafage à cheval et pli

1 MULTIFONCTION NOIR POUR LE SECRETARIAT

1 Copieur imprimante scan noir A4/A3

Vitesse d'impression :30 copies/minute en noir minimum
Contrôleur d'impression Emperon
Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
Mémoire 2 Go
Disque dur 250 Go
Scanner réseau
Fax et fax réseau
Alimentation automatique d'originaux recto verso
Vitesse de scan jusqu'à 150 originaux Rv par minute minimum
Recto-verso automatique
2 magasins de 500 feuilles
1 by-pass 150 feuilles
Grammage accepté : 300g minimum
Socle + rangement

1 MULTIFONCTION NOIR ET COULEUR POUR L'INTENDANCE

1 Copieur imprimante scan noir et couleurA4/A3

Vitesse d'impression :30 copies/minute en noir et couleur minimum
Contrôleur d'impression Emperon
Langage d'impression PCL 6 Postcript 3
Mémoire 2 Go
Disque dur 250 Go
Scanner réseau
Alimentation automatique d'originaux mono pass
Vitesse de scan jusqu'à 150 originaux Rv par minute minimum
Recto-verso automatique
2 magasins de 500 feuilles
1 by-pass 150 feuilles
Grammage accepté : 300g minimum
Socle + rangement
Module de finition externe
Agrafage 1 et 2 points **50 feuilles**

La société retenue s'engage tout au long de la durée de la location à connecter gratuitement l'ensemble des nouveaux postes informatiques installés dans l'établissement

Contrat de maintenance sur 20 trimestres pour l'ensemble des appareils :

Il devra inclure, pour tous les photocopieurs :

La fourniture de toutes pièces, toner, agrafes
La main d'œuvre
Les déplacements , du lundi au vendredi
les toners noir et couleur, avec commande automatique et anticipée
le système de diagnostic à distance
le logiciel de gestion des données de comptabilisation
aucun engagement de volume pour l'impression des pages en noir et couleur
la mise en route des photocopieurs
la connexion des postes informatiques reliés aux photocopieurs
le paramétrage de la fonction scanner sur les photocopieurs
la formation des utilisateurs
un délai d'intervention de 4 heures maximum ouvrées
le prêt d'un matériel de remplacement en cas d'immobilisation d'une machine supérieure à 48 h ouvrées
En raison de la restructuration, la prise en charge par le candidat du déplacement et de la connexion des matériels sous 48 heures sur simple demande (prévoir 1 à 2 déplacements par machine)

Le candidat proposera un prix page unique noir et blanc pour l'ensemble des 7 matériels, sans forfait ni engagement de volume. Un prix couleur sans forfait ni engagement de volume . (copieur intendance)

La facturation se fera sur relevé de compteur trimestriel.

Le candidat détaillera les moyens techniques qu'il mettra à disposition de l'établissement, le délai d'intervention, ainsi que les outils éventuels de relevé de compteur, de gestion des consommables, et de suivi des incidents techniques.

1.3 : Durée du marché :
Ce marché à procédure adaptée est conclu pour une période de 20 trimestres soit 5 ans
Le marché est résiliable en cas de défaut, de retards répétés lors des interventions, de fourniture de pièces détachées défectueuses, sans que le titulaire puisse prétendre à indemnité dans les conditions prévues au Cahier des Clauses Administratives Générales des Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS) du 19/01/2009 (article 29 à 36).

1.4 : Date d'effet :
Le présent marché prend effet à compter du 01/01/2021 au 31/12/2025

ARTICLE II – OBLIGATIONS DES PARTIES

II – 1 – 1 : Le lycée s'engage à garantir le libre accès des appareils et installations, dès lors que la date de la prestation a été arrêtée d'un commun accord, à assurer la fourniture de l'énergie nécessaire.

II – 1 – 2 : Obligations du titulaire :
La société retenue s'engage tout au long de la durée de la location à connecter gratuitement l'ensemble des nouveaux postes informatiques installés dans l'établissement. Autres conditions se référer au descriptif contrat de maintenance.

ARTICLE III – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement des interventions sera effectué par mandat administratif à 30 jours maximum de réception de facture (article 98 du Code des Marchés Publics) et par virement sur le compte du titulaire tel qu'il est indiqué dans l'acte d'engagement. Il sera effectué suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 8 du C.C.A.G./ F.C.S. Lorsqu'il est imputable à l'établissement, le défaut de mandatement dans les délais fixés fait courir de plein droit, et sans autre formalité, le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € ainsi que d'intérêts moratoires.
Les factures seront établies trimestriellement en euros. Elles devront obligatoirement mentionner les références de la police d'assurance souscrite par le titulaire et ses dates de prise d'effet et d'expiration. Elles seront déposées sur la plateforme « Chorus pro », outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

♦ le nom et l'adresse du titulaire du marché
♦ ses coordonnées bancaires telles que précisées dans l'acte d'engagement,
♦ le nom et l'adresse du service acheteur.
♦ la référence au bon de commande
♦ la date
♦ le relevé détaillé des prestations fournies et fournitures livrées
♦ leur montant détaillé hors taxes et T.T.C.
♦ le taux et le montant de la T.V.A et des éventuelles taxes parafiscales
♦le RIB, code IBAN, code BJC

ARTICLE IV - SOUS-TRAITANCE

Il ne peut y avoir sous-traitance des prestations.

ARTICLE V – AVANCES – CAUTIONNEMENT

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement. Aucune avance forfaitaire et facultative n'est prévue.

ARTICLE VI - MODIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le titulaire du marché devra impérativement informer les adhérents du groupement de tout changement concernant :
- sa raison sociale (nouveau nom ou statut de l'entreprise) : un extrait Kbis du registre du Commerce et l'extrait des Annonces légales et juridiques traduisant ce changement devront être adressés à chaque adhérent.
- son compte de règlement : le fournisseur devra envoyer un courrier informant les adhérents des coordonnées de son nouveau compte bancaire.
- le destinataire du paiement : le titulaire du marché devra envoyer un courrier explicatif de ce changement avec un relevé d'identité bancaire du nouveau destinataire.

ARTICLE VII – RESILIATION

En dehors des conditions contractuelles énoncées ci-avant, la résiliation du contrat pourrait être prononcée dans les cas suivants :

- Non-paiement un mois après l'échéance d'une facture non réglée, l'entreprise pourra après simple mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet, résilier le contrat.
- Malveillance ou mauvaise utilisation répétées.
- Intervention de personnes étrangères à l'entreprise, sans accord préalable, lorsque cette intervention a une incidence sur le présent contrat.

ARTICLE XVIII – COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Pour l'application des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile à leur siège respectif mentionné sur le dit contrat.

En cas de contestation relative à l'application du présent contrat, seul sera compétent le tribunal du siège social du défendeur.

Vu et pris connaissance le

Nom, prénom, cachet et signature du candidat :

Lycée Marcel Gimond,

Le Proviseur :